



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE

Consultation publique : classement en réserve naturelle régionale du Mont des Avaloirs

France Nature Environnement Pays de la Loire, la Fédération pour l'Environnement en Mayenne, Mayenne Nature Environnement et la coordination régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Pays de la Loire ont pris connaissance du projet de classement en réserve naturelle régionale du Mont des Avaloirs présenté en consultation publique jusqu'au 3 avril 2020.

Le site du Mont des Avaloirs est caractérisé par la richesse de ses milieux (landes, tourbières...) et des espèces qui les fréquentent, parmi lesquelles plusieurs espèces patrimoniales en situation de fragilité (busard Saint Martin, Engoulevent d'Europe...). En témoigne l'identification de plusieurs parties du site en tant que ZNIEFF de type I et II. Ceci avait d'ores et déjà donné lieu à certains zonages règlementaires (sites Natura 2000, espaces naturels sensibles).

Un classement en réserve naturelle de ce site est envisagé de longue date et avait été réclamé par Mayenne Nature Environnement dès 1992 s'agissant des ZNIEFF de type I du site, au vu de l'enjeu d'assurer une protection forte des milieux afin de les préserver contre les différentes menaces existantes.

Nos associations sont par conséquent par principe favorables au projet de classement présenté en consultation publique.

Ce classement va générer une protection et la mise en œuvre de mesures de gestion favorables aux habitats et à la biodiversité du site. Les opérations prévues par le plan de gestion nous paraissent de nature à apporter une réelle plus-value quant au fonctionnement du site.

Nous observons que le CSRPN a formulé quant au plan de gestion plusieurs remarques et recommandations dont il est indiqué qu'il en a été tenu compte dans la version finale du document. Il est à regretter que les remarques et recommandations en question n'aient pas été précisées dans le document mis en consultation publique (ex : mise en annexe de l'avis du CSRPN), de même que les réponses qui y ont été apportées. Ceci aurait permis de mieux apprécier l'évolution du contenu de gestion et d'adresser des commentaires ciblés à son sujet.

S'il est sans doute à considérer qu'il s'agissait d'une condition à l'aboutissement de la

démarche de classement, nous déplorons que la volonté d'un périmètre continu du site n'ait pas abouti et que le site soit éclaté en plusieurs sous-unités, ce qui risque de nuire à son caractère fonctionnel. Il est tout autant regrettable que la totalité du périmètre des ZNIEFF de type I n'ait pas pu être intégré au périmètre du site. L'orientation visant à analyser la cohérence du périmètre retenu à l'issue des 5 années d'animation du plan de gestion et à chercher, le cas échéant, à envisager un ajustement du périmètre nous semble par conséquent à inscrire de façon plus forte dans le plan de gestion. L'agrandissement du périmètre du site doit en constituer un objectif à part entière.

En souhaitant l'intégration des réponses aux remarques formulées précédemment dans le document final, nos associations émettent un avis favorable quant au projet présenté en consultation publique.

Le 1^{er} avril 2020

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire



Alice BURBAN
Présidente de
Mayenne Nature Environnement



Albert BADIER
Administrateur référent de FE53



François HALLIGON
Président de la CRLPO
Pays de la Loire

